

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 467

Artikel: L'art de la relance et le Vorort

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 467 14 septembre 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Victor Ruffy

467

L'art de la relance et le Vorort

L'ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse et actuel délégué aux questions conjoncturelles, Waldemar Jucker, avait pourtant pris ses précautions : son "programme d'impulsions" est plus que modeste (70 millions en quatre ans) et ne remet en question aucun des pouvoirs établis, au moins à première vue.

Accepté par des organisations aussi différentes que les syndicats ouvriers ou l'Association suisse des banquiers, le Parti socialiste suisse ou le Gouvernement bernois, bien accueilli par les spécialistes de l'économie, le projet risque de se briser malgré tout sur le refus du Vorort.

Tous les commentateurs s'accordent à penser que ce refus du grand patronat concerne moins les mesures proposées que la mutation qu'elles presupposent dans la politique économique suisse, caractérisée jusqu'à aujourd'hui par sa réserve et un refus d'imixtion — horlogerie exceptée — dans les rouages d'une industrie particulière.

Ces dix projets bien précis et immédiatement applicables (voir encadré) au rebut! Malgré leurs liens étroits avec le pouvoir fédéral et les bénéfices que leurs homologues des pays industrialisés retirent en général de toute intervention étatique, les milieux dirigeants de notre économie font la fine bouche, pour ne pas dire plus, peu enclins qu'ils sont à partager leur pouvoir avec les technocrates de l'Administration.

Mais, à l'évidence, il existe d'autres raisons à ce refus : le projet Jucker, par ses aspects concrets, constitue un constat des plus sévères sur les retards de l'industrie suisse. Et de fait, des secteurs industriels entiers restent menacés, l'industrie suisse a perdu 300.000 emplois et on n'aura pas chaque fois la chance de répéter "l'opération horlogère" où, en mettant les bouchées doubles, on a à peu près comblé le retard...

A y regarder de plus près, l'axe du projet (et

peut-être l'axe du refus que lui oppose le Vorot, en définitive), c'est la place à aménager pour les petites et moyennes entreprises.

70 millions ou quatre ans, sont peu de choses pour promouvoir la compétitivité par rapport aux milliards investis dans la recherche appliquée par les grandes entreprises. A moins qu'investis dans des projets concrets dont la mise en oeuvre est ardemment souhaitée, ces millions permettent, comme le souhaite le conseiller fédéral Brugger, aux entreprises de dimension modeste de recevoir l'appui technologique dont elles ont besoin, non pas simplement pour survivre, mais pour s'adapter au marché tout en résistant à la concurrence des géants.

Car un point du bilan social est évident : chaque année voit le nombre des disparitions dans les entreprises petites ou moyennes dépasser celui des créations de nouvelles unités de production. Et en renforçant des entreprises saines dans des secteurs d'avenir, c'est toute l'économie qu'on renforce, ce sont des postes de travail qu'on assure!

Il n'en est pas moins vrai que le "programme d'impulsions", malgré ces intentions louables, sous-estime encore le rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises. Et pourtant toutes les analyses convergent pour conclure que c'est dans ce secteur-là que se trouvent les initiatives les plus prometteuses pour l'avenir de chaque branche de l'économie et du niveau général de l'emploi. Expliquons-nous!

Dans une économie en profonde mutation, ces unités, à cause de leur situation fragile — elles ne contrôlent aucun marché —, à cause de leur souplesse due à leur taille, ces unités donc sont amenées à privilégier l'innovation, le produit dont on aura besoin demain, celui que l'industrialisation du tiers monde menace pas — du moins à court et moyen terme — alors qu'à l'inverse, la stratégie des "grands" ensembles industriels a une tendance le plus souvent

• SUITE ET FIN AU VERSO

L'art de la relance et le Vorort

conservatrice et s'appuie sur la force. Ce modèle de relance économique est particulièrement indiqué en Suisse, vu l'organisation industrielle qu'elle connaît, encore relativement décentralisée et le haut niveau de capacité de sa main d'œuvre.

Allons encore plus loin! Ce n'est pas d'aide technologique dont a besoin cette catégorie d'entrepreneurs, mais le plus souvent d'appuis financiers, pour tirer le meilleur parti de leur pouvoir d'innovation, pour leur permettre de se développer. Cette aide financière, les banques l'envisagent avec une réticence manifeste: les "gros" ne prêtent qu'aux "gros". D'où la recherche d'autres canaux financiers...

L'enjeu de la relance dépasse l'économique: il y va du politique. Et le gouvernement bernois ne s'y est pas trompé en donnant son appui au dit "programme d'impulsions". Cau-

tionner un effort tenté en faveur des petites et moyennes entreprises, c'est manifestement aider les régions en difficultés; en définitive parier sur ces entrepreneurs-là, c'est la seule façon, en misant sur leur enracinement régional ou même cantonal, de faire contrepoids à la constitution de cette "région zurichoise" qui, de Carouge à Rheinfelden, voit les centres de décision se rapprocher les uns des autres et se concentrer sur les bords de la Limmat. A tel point qu'à côté de cantons qui, tel Neuchâtel ou le Jura, perdent de leur substance économique, il y a ceux qui, comme Genève, peuvent voir leur richesse être mises chaque instant en question parce que les centres de décision sont tous ou presque situés hors du canton.

Bref, le projet Jucker n'est pas une fin en soi: l'accent n'y est pas assez mis, on l'a dit, sur la capacité novatrice de l'entreprise moyenne ou petite (sur ce point du reste, l'aide de la collectivité devrait passer par le canton, mieux à même d'apprécier le potentiel d'une entreprise particulière et de lutter pour une certaine autonomie, un certain équilibre entre régions). Mais les

orientations du programme en question doivent cependant être retenues.

Dans cette perspective, l'aide de la collectivité devrait être orientée selon trois axes principaux:

- des projets concrets et réalistes dont les bénéfices ne se perdront pas dans les sables;
- des entreprises saines, dans des secteurs d'avenir (à l'exclusion de ceux et celles qui sont en perte de vitesse);
- des entreprises d'importance modeste.

VAUD

Gymnase en trois ans : l'école vaudoise à la croisée des chemins

A l'origine de tout le débat, la volonté, à plus ou moins court terme, de respecter les conditions précisées dans l'Ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité (article 15, notamment, voir entrefilet ci-dessous) et les dispositions (article 2, lettres a et c) du Concordat sur la coordination scolaire, deux textes auxquels le canton de Vaud a cru pouvoir adhérer sans autres en 1971!

Cumulées, les conditions en question imposent, d'une manière très discutable, un carcan au système scolaire, puisqu'elles fixent l'âge d'entrée à l'école (six ans révolus au 30 juin), l'âge de la "sortie" (dix-huit ans révolus le 31 décembre de l'année en cours) et enfin la durée normale de la scolarité secondaire jusqu'au gymnase (douze ans au moins, treize ans au plus).

On le voit, ce jour-là, les députés vaudois s'attaquaient à une matière délicate, qui sous ses abords techniques — jongleries infinies avec des années de passage, des systèmes scolaires plus ou moins hybrides — touche au quotidien immédiat de tous les parents.

Pour revenir au canton de Vaud et à la "maturité", la marge de manœuvre, si elle est étroite, existe tout de même. On peut en effet se de-

Neuf points pour un programme

1. Pool électronique:

- contrôle commun de la fiabilité des composants électroniques lors de leur achat,
- formation de spécialistes en matière de software et conseils dans ce domaine (8 millions).

2. Programme destiné à développer en commun les composants de la montre électronique (15 millions).

3. Analyse du marché électronique par deux instituts qui, sur mandats des entreprises intéressées, ont déjà travaillé dans ce secteur (3,2 millions).

4. Encouragement de la recherche et du développement appliquée (en particulier pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès aux résultats de la recherche) (20 millions).

5. Accès aux banques de données (pour les petites et moyennes entreprises) (3 millions).

6. Développement de l'isolation thermique dans la construction (3,5 millions).

7. Protection de l'environnement.

8. Tourisme. Action spéciale auprès des marchés à fort pouvoir d'achat (0,750 millions).

9. Encouragements aux contacts sur les marchés à hauts niveaux technologiques (6 millions).